

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Cultivons les talents*

Délibération n° : 495

**Commission :** Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -  
Enseignement supérieur

Dossier : 191191

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Médiathèque Municipale - Résidence d'écrivain année 2020 - Convention d'objectifs à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et l'auteure accueillie en résidence d'écriture - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/11/2019

**Compte rendu affiché le :** 10/12/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

**Absents-Excusés :**

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

**Absents :**

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

**Politique :** *Cultivons les talents*

Délibération n° : 495

**Commission :** Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -  
Enseignement supérieur

Dossier : 191191

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Médiathèque Municipale - Résidence d'écrivain année 2020 - Convention d'objectifs à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et l'auteure accueillie en résidence d'écriture - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Etienne met l'accent, au bénéfice de la population stéphanoise, sur le développement d'une politique du Livre et de la Lecture en collaboration avec les acteurs de la chaîne du livre. L'accès au livre et à la lecture est mis en oeuvre à partir des médiathèques municipales, du soutien aux associations œuvrant en ce domaine et de la Fête du Livre.

Pour conforter et développer cette politique et apporter un soutien à la création littéraire et aux écrivains, la Ville accueille des auteurs en résidence.

□ **Motivation et Opportunité :**

La résidence d'auteur offre à l'écrivain un temps privilégié consacré à son projet d'écriture personnel, dans un paysage et un espace non familiers. Elle crée aussi des occasions de rencontres avec les lecteurs, tout public intéressé et les acteurs de la chaîne du livre susceptibles d'enrichir le projet initial d'écriture.

Ainsi, la résidence participe à la création d'une oeuvre nouvelle, favorise la reconnaissance de l'auteur et de son oeuvre et permet un travail de développement culturel autour de la littérature.

Pour le lecteur, cette présence permet une rencontre avec l'auteur qui participe à la démystification de l'artiste et rend plus tangible le processus de création. Les actions de médiation et d'action culturelle par le biais d'ateliers de lecture, d'écriture, de rencontre rendent visible la création littéraire auprès des publics et des populations .

Cette résidence permet également à la Ville de s'inscrire dans le cadre des politiques de l'État en faveur de la création littéraire et bénéficier de subvention versée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Le projet, dont la sélection s'opère après examen de la qualité du projet, est éligible sous condition d'une durée minimale de trois mois de résidence, mettant l'accent sur le projet de médiation notamment en direction des scolaires.

Le comité de pilotage, composé de représentants de la chaîne du livre et de la Ville, a choisi pour la résidence d'auteur 2020, Sophie Divry, qui se consacre essentiellement à l'écriture après une expérience en presse écrite. Auteure d'articles et d'essais, de tribunes, cette romancière donne dans son oeuvre une large place à la ville et au paysage urbain, un des critères de choix retenus pour la résidence.

□ **Contenu :**

Sophie Divry, sera invitée en qualité d'écrivain en résidence d'écriture et de médiation du 3 janvier au 29 février 2020 et du 23 mars au 24 avril 2020.

La convention d'objectifs à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et l'auteure en résidence précise les attendus et les obligations des deux parties et notamment les termes financiers.

L'auteure en résidence sera logée à titre gratuit dans un appartement studio loué par la Ville. Durant sa résidence, Sophie Divry consacrerà 70 % de son temps de travail à son projet d'écriture personnel et 30 % aux diverses actions de médiation.

En contrepartie de son travail d'écriture et des actions de médiation visant à promouvoir le livre et encourager les pratiques artistiques et culturelles liées à la littérature, la Ville lui versera une bourse d'un montant de 6 000 €

Cette résidence d'auteure représente un coût total prévisionnel de 15050 € répartis entre le montant de la bourse versée à l'auteure s'élevant à 6 000 € en contrepartie du travail d'écriture et de la réalisation du programme d'actions. Les autres charges afférentes à cette résidence sont estimées à 9050 € et couvrent :

- la création et l'édition de supports de communication,
- les coûts générés par l'accueil d'intervenants invités durant la résidence,

- les frais relatifs au logement,
- les frais d'impression éventuels du travail de restitution.

Ce dispositif peut bénéficier de financements émanant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône Alpes (DRAC)

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : Dépenses : 15 050 €

dont personnel mis en oeuvre :

| Financement                    | Ville   | Département | Région | Etat    | Europe | Autres |
|--------------------------------|---------|-------------|--------|---------|--------|--------|
| <b>Investissement</b>          |         |             |        |         |        |        |
| <b>Fonctionnement</b>          | 7 550 € |             |        | 7 500 € |        |        |
| dont personnel supplémentaire  |         |             |        |         |        |        |
| dont prestations particulières |         |             |        |         |        |        |

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention d'auteure en résidence de création et de médiation à intervenir avec Mme Sophie Divry,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au dossier et tous les actes afférents.

|  |   |
|--|---|
| <b>Décision :</b> Proposition adoptée                                  | <b>Imputation budgétaire</b>  |
| <b>Résultat du vote :</b> 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) | Dépenses : BP 2020 - chapitre 011 - divers articles (9050 €) chapitre 67 article 6714 (6 000 €)<br>Recettes : BP 2020 - chapitre 74 - article 74718 (7 500 €) |
|  | <b>Pour Extrait,<br/>Pour le Maire,<br/>l'Adjoint délégué</b>   |
|  | <b>Marc CHASSAUBENE</b>   |